

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 février 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Crèche rue des Ecuyers
– Désignation du jury de
concours**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 février 2009
par voie d'affichages
notifié le 13 février 2009
transmis en Sous-Préfecture
le 13 février 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 5 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 09 A 12

OBJET : CRÈCHE RUE DES ÉCUYERS - DÉSIGNATION DU JURY DE CONCOURS

RAPPORTEUR : Madame PERNOD-RONCHI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 16 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'achat par la Ville de l'Hôtel des Comtes d'Auvergne au 7, rue des Ecuyers pour y construire une nouvelle crèche municipale.

Cette opération verra sa première concrétisation par la désignation du maître d'œuvre (architecte de l'opération).

Le choix du maître d'œuvre nécessite la mise en œuvre d'une procédure longue qui intègre la sélection des candidatures et l'établissement de plusieurs projets par les candidats retenus afin que le jury puisse désigner le lauréat qui réalisera l'opération.

Le Conseil Municipal devra se prononcer à l'issue du concours sur le choix du lauréat et autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires, solliciter des subventions et toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

Pour pouvoir mener à bien cette opération et désigner le maître d'œuvre avant l'été, il y a lieu de constituer le jury de concours.

Conformément au Code des Marchés Publics, le jury de concours est composé de :

- 5 personnalités désignées par le pouvoir adjudicateur (Monsieur le Maire), dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de l'opération ;
- 5 personnalités qualifiées, désignées également par le pouvoir adjudicateur, ayant la même qualification que les candidats. Elles doivent représenter au moins le tiers des membres du jury.
- 5 représentants du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants) élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote à bulletins secrets pour élire les représentants du Conseil Municipal :

Membres titulaires

- Madame Marta de CIDRAC
- Madame Pascale GENDRON
- Madame Camille PERNOD-RONCHI
- Madame Corinne LEGRAND
- Madame Nicole FRYDMAN

Membres suppléants

- Monsieur Xavier LEBRAY
- Madame Kéa TÉA
- Monsieur Nicolas ROUSSEAU
- Monsieur Arnaud PÉRICARD
- Monsieur Emmanuel FRUCHARD

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, les membres susnommés pour constituer le jury de concours en vue de réaliser le projet de construction de la crèche des Ecuyers.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC